



Trèbes.

N° 05/2026

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 011-211103973-20260407-05\_2026-DE

S'LO

FOLIO 15

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT MARS**, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2026

**PRÉSENTS** : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. MAYNARD. MEDVES. OLLAGNIER. GALY. SENTENAC. Adjoint. MMES. MM. BILLECI. SANCHEZ. LASGOUZES. LAFON. DE PRADO. NICOLAÏ. BEAUREPAIRE. DEZARNAUD. HERNANDEZ. BIAUNÉ. DIEDRICH. PIEDRA. DE FREITAS. QUESNEL. GRAVES. CASTANS.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

MME LAROCHE  
MME SAINT-ANDRÉ  
MME PEIX  
MME MITAIS  
M. AZAÏS

**PROCURATIONS** :

MME LAROCHE à MME MEDVES  
MME SAINT-ANDRÉ à MME NICOLAÏ  
MME PEIX à MME BILLECI  
MME MITAIS à M. le Maire  
M. AZAÏS à M. SANCHEZ.

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

**OBJET** : Élection des membres de la commission d'appel d'offres

**VU** les articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 2121-21 et D. 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que, pour choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande public, il convient d'installer une commission d'appel d'offres, composée du maire qui préside et de cinq membres élus au sein du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 07/04/2026

ID : 011-211103973-20260407-05\_2026-DE

SLOW

FOLIO 16

**VU** la liste présentée par M. Didier CARBONNEL

**VU** les résultats obtenus :

- 29 votes
- 29 suffrages exprimés
- 29 votes pour la liste présentée par M. Didier CARBONNEL

**CONSIDÉRANT** que l'application d'un scrutin proportionnel au plus fort reste permet l'attribution, à la liste de M. Didier CARBONNEL de cinq sièges.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, pour ces motifs :

**PREND ACTE** de la composition qui suit pour la commission d'appel d'offres, sous la présidence de la personne habilitée à signer les conventions de délégation de service public ou son représentant.

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<b>Didier CARBONNEL</b>	<b>Frank OLLAGNIER</b>
<b>Jacques SENTENAC</b>	<b>Jean-Marc LAFON</b>
<b>Jeannine GARINO</b>	<b>Laetitia LAROCHE</b>
<b>Marc MAYNARD</b>	<b>Stéphane SANCHEZ</b>
<b>Christophe BEAUREPAIRE</b>	<b>M. Raphaël PIEDRA</b>

**PRÉCISE** que cette commission se réunira chaque fois que la réglementation applicable aux contrats de la commande publique l'exigera.

**PRÉCISE** que, dans le tableau ci-dessus, chaque titulaire peut être remplacé par le suppléant se trouvant sur la même ligne que lui.

\*\*\*\*\*  
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.

\*\*\*\*\*  
Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
sa publication le : .....  
et de sa transmission en Préfecture le : .....  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
**Éric MÉNASSI**  
**Maire de TRÈBES**



.....  
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai